

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE
CONVOCATION

04 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet : Acquisition
parcelle AC 404-578 de
Monsieur BALMELLE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de création d'une passerelle et des cheminements doux reliant le centre-ville et le quartier socio-éducatif,

Vu la parcelle référencée AC 404-578 appartenant à Monsieur BALMELLE,

Vu l'avis des Domaines,

Vu le courrier du 4 octobre de Monsieur BALMELLE acceptant l'offre de la ville au prix de 30 000 €

Considérant les besoins de 2 600 m² pour réaliser le projet,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER l'acquisition partielle de la parcelle référencée AC 404-578 pour environ 2 600 m² au prix de 30 000 € (trente mille) auprès de Monsieur BALMELLE, ainsi que la prise en charge de la pose de la clôture séparative. Les frais de notaire seront réglés par la ville.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette acquisition,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

